

RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2019



SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DU SERVICE	3
1.1 COMPETENCES	3
1.2 TERRITOIRE DESSERVI ET POPULATION	4
1.3 DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE	4
1.4 ORGANISATION	5

INDICATEURS TECHNIQUES

2. DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DONT PRÉVENTION ET ACTIONS DE SENSIBILISATION	7
2.1 ACTIONS	7
2.1.1 LE SOUTIEN AU COMPOSTAGE DOMESTIQUE	7
2.1.2 LE REEMPLOI	8
2.1.3 LES ANIMATIONS	8
2.1.4 LA SENSIBILISATION A LA REDUCTION ET A LA GESTION DURABLE DES DECHETS	9
2.1.5 LE SOUTIEN A L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET A L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE	9
2.2 INDICATEURS	10
3. COLLECTE DES DÉCHETS	11
3.1 LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	11
3.1.1 ORGANISATION DU SERVICE	11
3.1.2 FREQUENCE DE COLLECTE	12
3.1.3 MOYENS	13
3.2 LA COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS	13
3.2.1 ORGANISATION DU SERVICE, FREQUENCE DE COLLECTE, MOYENS	13
3.2.2 PERFORMANCES DE COLLECTE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS	15
3.3 LA COLLECTE SELECTIVE DES TLC (TEXTILES LINGES DE MAISON CHAUSSURES)	15
3.4 LES COLLECTES POUR LES NON MENAGERS (SERVICE FACULTATIF)	16
3.4.1 COLLECTE DES DECHETS ASSIMILABLES AUX ORDURES MENAGERES	16
3.4.2 COLLECTE DES CARTONS DES COMMERÇANTS SUR VIENNE	16
3.4.3 COLLECTE DU VERRE DES CAFES, HOTELS ET RESTAURANTS (CHR) SUR VIENNE	16
3.4.4 COLLECTE DES DECHETS VALORISABLES DU MARCHÉ FORAIN DE VIENNE	16
3.5 LES AUTRES COLLECTES	17
3.5.1 LES CARTOUCHES D'IMPRIMANTES ET PILES	17
3.5.2 LES BOUCHONS EN PLASTIQUE	17
3.6 FAITS MARQUANTS COLLECTE	17
3.6.1 RESORPTION DES POINTS NOIRS DE COLLECTE	17
3.6.2 NOUVELLE REPARTITION REGIE/PRIVEE ET MODIFICATION DES JOURS DE COLLECTE	18
3.6.3 DEVELOPPEMENT DE LA COLLECTE DU VERRE	18
3.6.4 CONTENEURS ENTERRES	18
3.6.5 AMELIORATION DE LA COLLECTE CARTONS SUR VIENNE CENTRE	19
3.7 INDICATEURS	19
4. DÉCHÈTERIES	20
4.1 RESEAU ET MODE D'EXPLOITATION	20

4.1.1	LES DECHETERIES FIXES	20
4.1.2	LES DECHETERIES MOBILES ET CONVENTIONS D'ACCES	20
4.1.3	DECHETERIES : CARTE DE SYNTHESE	21
4.2	FONCTIONNEMENT ET CONDITIONS D'ACCES	21
4.2.1	HORAIRES D'OUVERTURES	21
4.2.2	DECHETS ACCEPTES ET CONDITIONS D'ACCES	21
4.2.3	OPERATIONS PONCTUELLES DE COLLECTE EN DECHETERIE (PNEUS, REEMPLOI)	23
4.3	INDICATEURS	24
4.3.1	FREQUENTATION	24
4.3.2	TONNAGES, REPARTITION PAR FILIERE ET NIVEAU DE VALORISATION	24
4.3.3	ANALYSE DES PERFORMANCES PAR MATERIAU	25
4.4	FAITS MARQUANTS DECHETERIE	26

5. TRANSFERT, VALORISATION ET TRAITEMENT **26**

5.1	POST-EXPLOITATION CET	26
5.2	TRANSFERT	27
5.3	TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	27
5.4	TRI ET VALORISATION DU VERRE, DES EMBALLAGES, PAPIERS ET TEXTILES	28
5.4.1	LE VERRE	28
5.4.2	EMBALLAGES, PAPIERS	28
5.4.3	TEXTILES, LINGES DE MAISON, CHAUSSURES (TLC)	29
5.5	VALORISATION/TRAITEMENT DES FLUX DECHETERIES	30

6. BILAN GLOBAL ET INDICATEURS GLOBAUX **31**

6.1	INDICE DE REDUCTION DES DECHETS NON DANGEREUX NON INERTES ADMIS EN INSTALLATIONS DE STOCKAGE	31
6.2	OBJECTIF D'AMELIORATION DE LA VALORISATION	31

INDICATEURS FINANCIERS

7. MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS CONFIEES A DES ENTREPRISES **33**

8. LES DEPENSES **34**

8.1	INVESTISSEMENT	34
8.2	FONCTIONNEMENT	35

9. LES RECETTES **36**

9.1	LA TEOM	36
9.2	LES REDEVANCES	36
9.3	LES SOUTIENS DES ECO-ORGANISMES ET RECETTES VENTE MATERIAUX	37
9.4	LA REPARTITION DES RECETTES DU SERVICE	37

10. COÛT NET ET EQUILIBRE DU SERVICE **38**

ANNEXES **39**

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 et à l'article 2224-5 du CGCT. Il présente le bilan annuel 2019 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Dans un souci d'information et de transparence, il est téléchargeable sur le site internet de l'Agglo.

Le rapport s'attache à présenter les résultats de l'année 2019 et les évolutions par rapport à 2018.

Pour mémoire, il s'agit du second rapport annuel de Vienne Condrieu Agglomération. Cette agglomération est née le 1^{er} janvier 2018 du regroupement de ViennAgglo, de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC) et de la commune de Meyssiez.

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

1.1 COMPETENCES

Vienne Condrieu Agglomération dispose de l'ensemble de la compétence prévention et gestion des déchets ménagers :

- Prévention (soutien à la réduction des productions des déchets).
- Fourniture et maintenance des contenants de collecte (bacs ou conteneurs).
- Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables (emballages, papiers, verre, TLC (Textiles, Linges de Maison, Chaussures)).
- Gestion des déchèteries.
- Transfert et traitement.

Tableau 1 - Synthèse du mode d'exploitation par activité

Activité	Mode d'exploitation
Fourniture et maintenance des contenants (bacs et silos)	Régie Agglo (livraison des bacs déléguée aux communes sur le périmètre ex CCRC)
Collecte des ordures ménagères et des recyclables	Mixte (régie ou prestataire selon les communes) pour la collecte en porte-à-porte Prestataire pour la collecte en point d'apport volontaire
Collecte, tri, valorisation des Textiles Linges de Maison Chaussures	Convention structure associative (Le Relais)
Déchèteries	Mixte (régie ou prestataire selon les sites)
Transfert	Gestion du quai en régie, prestataire pour le transport
Valorisation et traitement	Prestataires et Eco-organismes

1.2 TERRITOIRE DESSERVI ET POPULATION

Le territoire constitue un milieu mixte avec des communes urbaines et d'autres rurales.
Les habitants des **30 communes** représentent une population de **89 210 habitants en 2019** (+ 1,1 % par rapport à l'année précédente).

Carte 1 - Périmètre géographique de Vienne Condrieu Agglomération au 01/01/2018



Annexe 1 : liste des communes et population 2019 et 2018

1.3 DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

Le service assure la prise en charge des déchets produits par les ménages :

- Ordures ménagères en porte-à-porte.
- Déchets recyclables collectés en porte-à-porte ou apport volontaire : emballages, papiers, verre, textiles linges de maison et chaussures.
- Végétaux, encombrants... et déchets dangereux pris en charge en déchèteries.

Un service facultatif est également proposé aux professionnels :

- Accès payant en déchèteries sous conditions.
- Collecte des déchets assimilables aux ordures ménagères qui ne présentent pas de sujétions techniques particulières (payante au-delà de 1 000 litres par semaine).
- Collecte payante des cartons des commerçants (hyper centre-ville et pôles secondaires urbains) et du verre des Cafés Hôtels Restaurants (CHR) sur Vienne.

1.4 ORGANISATION

La gestion des déchets est assurée par les équipes de la Direction Environnement intégrées au sein du Pôle Ingénierie Technique et Urbaine. Elle travaille en collaboration avec les autres services (communication, commande publique, ressources humaines, finances).

48 agents sont mobilisés quotidiennement sur les activités de collecte, déchèteries, transfert, prévention/sensibilisation et lien aux usagers.

Bernard Louis, maire de Villette-de-Vienne, conseiller communautaire délégué, est chargé de cette politique publique.

Une commission « Environnement - Gestion des déchets », composée d'élus désignés des 30 communes membres, est également mobilisée régulièrement.

INDICATEURS TECHNIQUES

2. DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DONT PRÉVENTION ET ACTIONS DE SENSIBILISATION

2.1 ACTIONS

Le **Programme Local de Prévention des déchets** qui vise à réduire les quantités de déchets produites sur le territoire s'articule principalement autour d'actions de sensibilisation à l'éco-consommation avec notamment la promotion du Stop pub, le soutien au compostage domestique et au réemploi.

2.1.1 Le soutien au compostage domestique

Tableau 2 - Synthèse et indicateurs du dispositif de soutien au compostage domestique

Mise à disposition gratuite de	Conditions	Nombre mis en place en 2019	Nombre cumulé à fin 2019
Composteur individuel	<ul style="list-style-type: none"> • Habiter le territoire • Disposer d'un espace extérieur • S'inscrire et venir le chercher en déchèterie de Vienne 	600	8157
Lombricomposteur	<ul style="list-style-type: none"> • Idem composteur individuel mais ne pas avoir d'espace extérieur • Formation préalable obligatoire dispensée par l'Agglo 	40 lombricomposteurs 4 réunions/formations	178
Composteur collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Faisabilité préalable (emplacement et portage du projet adapté) • 1 ou idéalement 2 référents volontaires pour gestion et surveillance quotidienne • Périmètre d'apport restreint au groupe d'utilisateurs (pas d'accès libre) 	5 nouvelles opérations	30 sites représentant 166 foyers

4 formations « guides composteurs » ont été réalisées : le 27/03/2019 à Villette-de-Vienne, le 22/05/2019 à Condrieu, le 18/09/2019 à Saint-Romain-en-Gal et le 25/09/2019 à Vienne avec un **total de 77 participants.**

Les formations sont très appréciées par les habitants et les référents composteurs des sites de compostages collectifs (10 nouveaux référents composteurs collectifs formés cette année).



Invitation formation compostage

2.1.2 Le réemploi

L'Agglo a signé une **convention de partenariat avec Emmaüs Vienne**.

Cette convention permet à l'association d'assurer, sur les déchèteries de Pont-Évêque et Vienne, des permanences pendant lesquelles les usagers sont invités à faire don d'objets valorisables (hors équipements électriques et électroniques et déchets dangereux). Cela permet de réduire les déchets à la source, valoriser ceux qui restent à la charge de la collectivité et assurer l'accès aux biens d'équipement pour les foyers à faible ressource.

Sur l'année 2019, ce sont près de 900 dons qui ont été faits lors des permanences sur les déchèteries de Pont-Évêque et de Vienne.

Cette action a été relayée dans l'Agglomération n°7 (septembre 2019) et avec des flyers d'information mis à disposition du public en mairies et en déchèteries.



Information dispositif Emmaüs

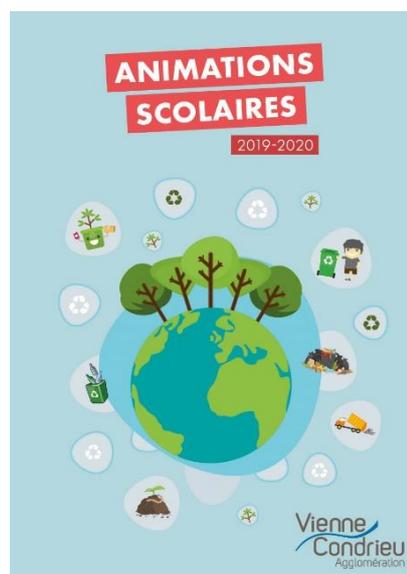
2.1.3 Les animations

Animations scolaires

Les animations scolaires, proposées depuis plusieurs années aux établissements du territoire sont gratuites. Les élèves sont sensibilisés à l'éco-citoyenneté. Le panel d'animations proposé est composé de 8 ateliers et 3 visites : explications sur le devenir de nos déchets, jeux sur le tri, discussion autour de la réduction des déchets (gaspillage alimentaire, compostage...), du recyclage, lutte contre l'ambrosie, visites de sites... au choix des enseignants.

1 698 enfants ont été sensibilisés en 2019 dans le cadre de 83 temps d'animation (dont 42 sur les communes du Rhône).

Le nombre est en légère augmentation par rapport à 2018.



Programme d'animations scolaires

Autres animations

Participation à plusieurs événements en 2019 :

- Journée de sensibilisation au tri et au compostage quartier de l'Isle (Vienne), le 6 mars 2019.
- Participation à une journée « environnement » au lycée Ella Fitzgerald (Saint-Romain-en-Gal), le 11 mai 2019.
- La Foire aux fleurs de Vienne, le 5 mai 2019.
- Le Clean-Up Day à l'Espace Saint-Germain à Vienne, le 20 septembre 2019.
- Pomme de Pains à Gémens, le 6 octobre 2019.

2.1.4 La sensibilisation à la réduction et à la gestion durable des déchets

L'Agglo intervient via les différents canaux de communication (site internet, Facebook, magazine de l'Agglo distribué aux habitants) pour rappeler les consignes et pratiques de gestion durable des déchets : interdiction de brûler les végétaux, favoriser les bonnes pratiques de jardinage (paillage, mulching...), mise à disposition de stop pub...

2.1.5 Le soutien à l'économie circulaire et à l'écologie industrielle

L'Agglo réalise des démarches d'économie circulaire et d'écologie industrielle sur son périmètre :

- Acquisition pour la régie d'une nouvelle Benne à Ordures Ménagères (BOM) circulant au gaz naturel.
- Réinjection du biométhane issu de la station d'épuration de Vienne Sud avec perspective de consommation dans la flotte de bus et de Benne à Ordures Ménagères (acquisition d'une BOM GNV fin 2018).
- Etude de faisabilité pour projet de mutualisation avec la plateforme de mobilité de Pont-Évêque pour l'alimentation en gaz des BOM régie (2 postes d'alimentation à charge rapide prévus pour 2020).



BOM régie fonctionnant au gaz

2.2 INDICATEURS

La loi de transition énergétique fixe comme objectif national **une réduction de 10 % des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en 2020 par rapport à 2010.**

Or, à périmètre géographique constant, les tonnages pris en charge par la collectivité sont passés de 46 938 tonnes à 51 495 tonnes en 2019, soit + 10 %.

Sur cette même période, la population du périmètre a augmenté de 3 %.

Ainsi, la quantité produite par habitant a augmenté de 7 %. En effet, si les ordures ménagères résiduelles sont en nette baisse (- 5 %) ainsi que les papiers et les cartons des commerçants, il y a eu une forte augmentation des apports en déchèteries (+ 21 %).

Tableau 3 - Quantités de DMA par type en kg/hab/an et évolution par rapport à 2010

	2010	2018	2019	Evolution en % de 2019 à 2010
Population à périmètre constant	86 676	88 227	89 210	+ 3 %
Kg/hab/an				Evolution en %
Déchèteries	199	242	241	21
Compostage (hors déchèteries)	26	27	31	20
Ordures ménagères	248	242	236	- 5
Emballages et papiers	37	35	34	- 6
Verre	25	28	29	16
Textiles, Linges de Maison, Chaussures	2,7	4,1	4,2	59
Cartons commerçants	4,2	2,6	1,7	- 59
Total kg/hab/an	542	581	577	+ 7 %

Tableau 4 - Indice de réduction des DMA par rapport à 2010

	2010	2018	2019	Objectif 2020
Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	100	107	107	90

La tendance est stable en 2019 par rapport à 2018 et non inversée, témoin de la hausse des tonnages produits et collectés depuis 2010 malgré les efforts de prévention, réduction des déchets. Ceux-ci devront être accentués.

3. COLLECTE DES DÉCHETS

L'organisation de collecte était inchangée depuis la fusion en 2018 et il y avait 6 marchés distincts de collecte en sus de la régie.

Une nouvelle répartition régie/privée et un allotissement en 2 lots, selon la nature de la collecte, ont été engagés et mis en œuvre dès le 1^{er} juillet 2019.

3.1 LES ORDURES MÉNAGÈRES RESIDUELLES

La collecte des ordures ménagères est réalisée en porte-à-porte ou à défaut en point de regroupement. Elle est également réalisée en conteneurs enterrés sur le quartier du Plan des Aures à Pont-Évêque et progressivement sur le centre-ville de Vienne.

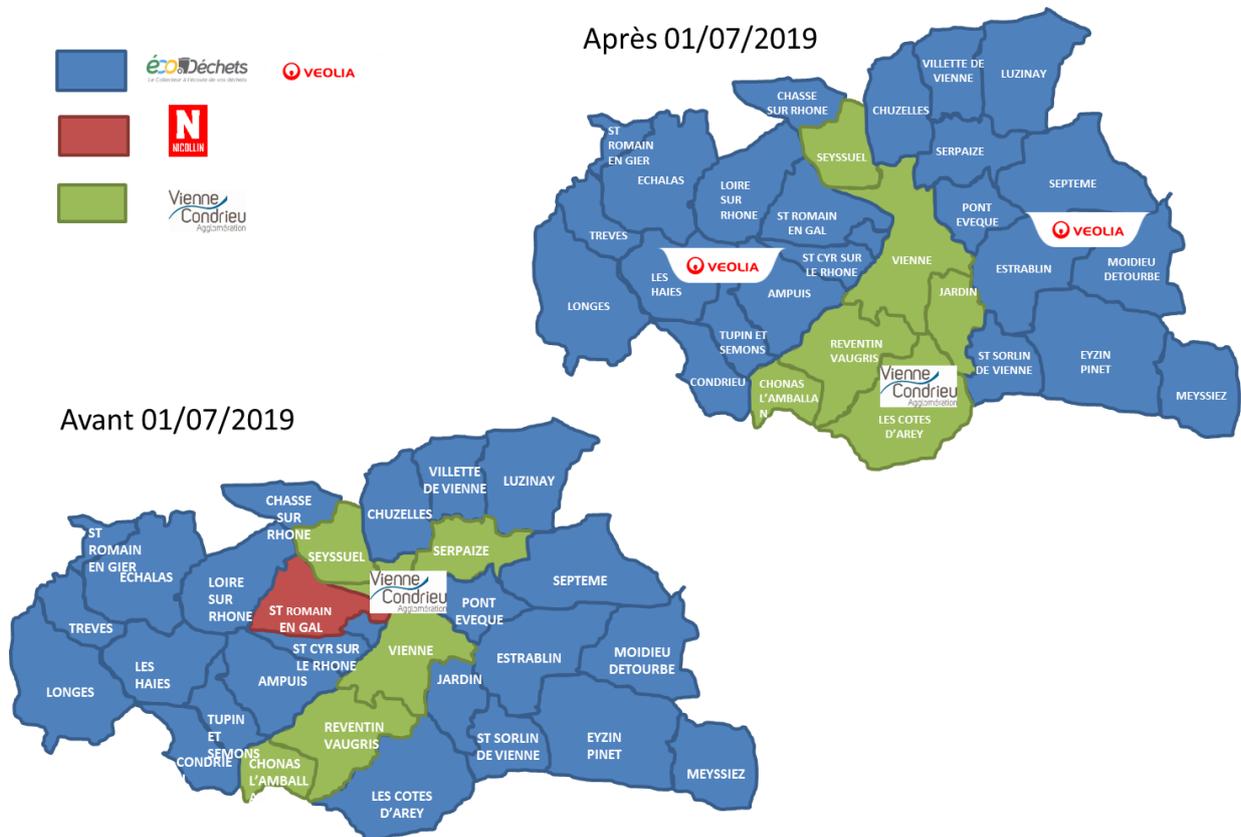
3.1.1 Organisation du service

Les collectes enterrées sont intégralement réalisées en prestation. Le marché a été renouvelé au 1^{er} juillet 2019. Il s'agit d'un marché unique confié au groupement SERNED/GUERIN pour la collecte en apport volontaire enterrée ou aérienne et pour les OM, emballages, papiers.

La répartition régie/privée de la collecte avait déjà vu quelques ajustements en 2018 avec la reprise par la régie de Reventin-Vaugris et Chonas-l'Amballan. En 2019, la régie de collecte a été recentrée sur le sud au plus près du site technique de Saint-Alban. En effet, dans le cadre du renouvellement du marché de collecte, les communes des Côtes-d'Arej et de Jardin ont été intégrées à la régie et la commune de Serpaize confiée au prestataire. Ceci a pour objet d'améliorer la cohérence géographique et permettre une réduction des kilomètres et de temps dit « haut le pied ».

Ainsi, 6 communes fin 2019 étaient collectées en régie, représentant 44 % de la population de l'Agglo collectées en porte-à-porte. Les collectes en porte-à-porte qui étaient confiées à NICOLLIN et ECODECHETS en 2018 sont réalisées par la société VEOLIA basée à Ampuis depuis le 1^{er} juillet 2019.

Carte 2 - Répartition régie/privée collecte en porte-à-porte des ordures ménagères



21 040 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) ont été collectées.

Cela représente une baisse de - 1,4 % par rapport à 2018.

La population du périmètre ayant augmenté sur la même période, la production d'ordures ménagères passe de 242 kg/hab/an en 2018 à 236 kg/hab/an d'Ordures Ménagères Résiduelles en 2019.

Tableau 5 - Tonnage OMR et évolution 2019/2018

Année	Détails par secteurs	Tonnage
2019	Vienne Condrieu Agglo	20 203
	Conteneurs enterrés	837,14
	Total	21 040
2018	Vienne Condrieu Agglo	20 584
	Conteneurs enterrés	748
	Total	21 331
Evolution 2019/2018 en %		- 1,4 %

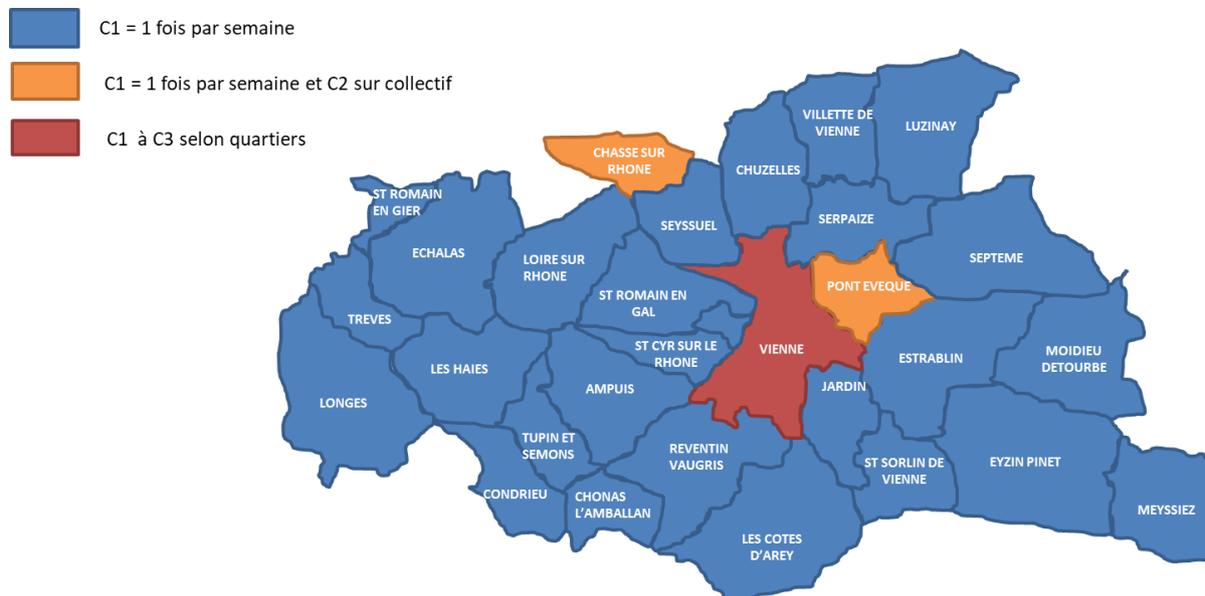
3.1.2 Fréquence de collecte

La collecte des ordures ménagères est assurée :

- 1 fois par semaine (C1) sur toutes les communes.
- 2 fois par semaine (C2) sur les collectifs de Chasse-sur-Rhône, Pont-Évêque.
- 2 à 3 fois par semaine (C2 ou C3) selon les quartiers sur Vienne.

Les conteneurs enterrés ont été collectés avec une fréquence de 3 à 4 fois par semaine.

Carte 3 - Fréquence de collecte des ordures ménagères



3.1.3 Moyens

Secteur	Régie Agglo	Avant le 01/07 ECODECHETS	Avant le 01/07 NICOLLIN	Après le 01/07 VEOLIA
Localisation du centre technique	Vienne Sud	Saint-Cyr-sur-le-Rhône	Saint-Fons	Ampuis
Équipements y compris véhicule relais	8	8	1	6 + 1 réserve
Nombre d'agents	24	13	3	12 hors encadrement

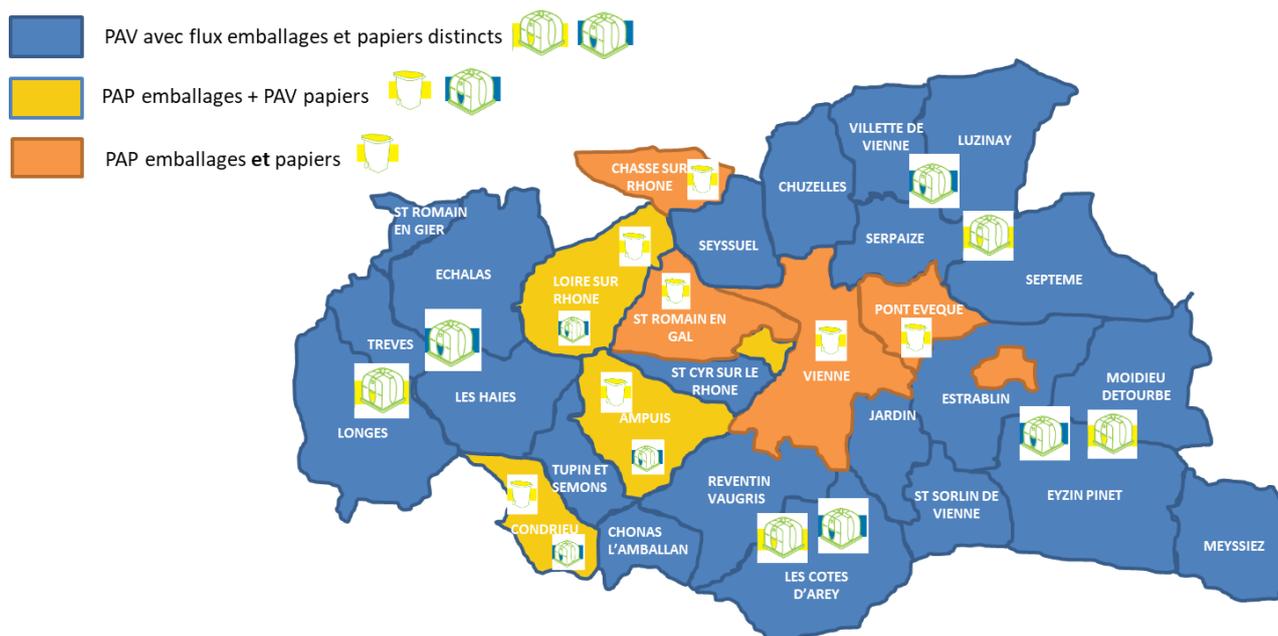
La collecte enterrée des OM est, quant à elle, réalisée par SERNED qui dispose d'un garage à Vienne et mobilise un véhicule dédié, adapté à l'étroitesse des rues de Vienne ainsi que 2 chauffeurs pour 24 silos OM répartis en 16 implantations (6 au plan des Aures à Pont-Évêque et 10 au centre-ville de Vienne).

3.2 LA COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

3.2.1 Organisation du service, fréquence de collecte, moyens

Selon le type de matériaux et le secteur, la collecte est effectuée en porte-à-porte ou en points d'apport volontaire.

Carte 4 - Mode de collecte des emballages/papiers majoritaire



3.2.1.1 Collecte en porte-à-porte

Pour le porte-à-porte, les consignes pour les bacs jaunes sont distinctes selon l'historique des communes :

- Emballages seuls pour les communes d'Ampuis (centre bourg), Condrieu, Loire-sur-Rhône et Sainte-Colombe.
- Emballages et papiers, collecte dite « Multimatériaux », pour les communes de Vienne, Pont-Evêque, Chasse-sur-Rhône, Saint-Romain-en-Gal et le bourg d'Estrablin.



Seuls, les foyers des zones urbanisées denses sont équipés d'un bac jaune pour les emballages voire les papiers. Cette collecte concerne environ 55 919 habitants sur 9 communes.

Tableau 6 - Communes en porte-à-porte pour le tri des emballages voire du papier

Commune	Population	Fréquence	Consignes bac jaune	Prestataire
Vienne	29 454	C 1	Emballages et papiers	régie
Pont-Évêque	5 213	C 0,5 et C1 (collectif)	Emballages et papiers	ECODECHETS puis VEOLIA
Chasse-sur-Rhône	5 968	C 0,5 et C1 (collectif)	Emballages et papiers	NICOLLIN puis VEOLIA
Saint-Romain-en-Gal	1 932	C 0,5	Emballages et papiers	
Estrablin	3 332	C 0,5	Emballages et papiers	ECODECHETS puis VEOLIA
Ampuis	2 712	C 0,5	Emballages seuls	
Condrieu	3 877	C 0,5	Emballages seuls	ECODECHETS puis VEOLIA
Loire-sur-Rhône	2 559	C 0,5	Emballages seuls	
Sainte-Colombe	872	C 0,5	Emballages seuls	

C0,5 : collecte tous les 15 jours, C1 : collecte 1 fois par semaine

3.2.1.2 Collecte en silos Points d'Apport Volontaire (PAV)

Le verre est collecté en apport volontaire sur l'ensemble du territoire, ainsi que les papiers sur la partie moins urbanisée. Le marché a été confié au groupement SERNED (mandataire)/GUERIN pour la collecte des silos jaunes (emballages), bleus (papiers) et verts (verre).



En 2019, ont été rajoutés 7 silos emballages, 5 silos papiers, 7 silos verre et 1 conteneur enterré emballage/papier.

Annexe 2 : état du nombre de PAV par communes

3.2.2 Performances de collecte des emballages et des papiers

Tableau 7 - Tonnages et performances de collecte emballages et papiers

	Tonnage 2019	Tonnage 2018	Evol %	Kg/hab/an 2019	Kg/hab/an 2018	Evol %
Verre	2 569	2 459	+ 4.5	28.8	27.9	3.3
Dont verre PAV	2 479	2 348	5.6	27.8	26.6	4.4
Emballages et papiers	3 065	3 101	- 1.2	34.4	35.1	- 2.3
Papiers seuls	876	968	- 9.5	9.8	11.0	- 10.5
Emballages seuls	846	794	6.6	9.5	9.0	5.4
Emballages et papiers	1 342	1 339	0.3	15.0	15.2	- 0.8

La collecte du verre est en augmentation de + 4,5 % globalement, ce qui est particulièrement notable. A noter une augmentation de + 5,6 % en provenance des points d'apport volontaire.

Cette évolution s'explique par le rajout de nouveaux points et la réduction du périmètre de la collecte des Cafés Hôtels Restaurant (CHR) (cf. chapitre 3.4.3).

La collecte des emballages et papiers est en légère diminution de - 1,2 %. Cette évolution négative est due à la forte baisse des tonnages de papiers en points d'apport volontaire.

Globalement, la part tri sélectif (emballages et papiers) représente 21,1 % des ordures ménagères, en augmentation par rapport à 2018 (20,7 %).

3.3 LA COLLECTE SELECTIVE DES TLC (TEXTILES LINGES DE MAISON CHAUSSURES)

A fin 2019, **101** bornes de collecte sont réparties sur l'ensemble du territoire. Durant l'année, **5 bornes ont été rajoutées**.

Tableau 8 - Tonnage et ratio de collecte des TLC

Année	Tonnage	kg/hab/an
2017	344,99	3,94
2018	357,93	4,06
2019	376,00	4,21



9,5 kg/hab/an de TLC sont mis sur le marché annuellement en France et 3,6 kg/hab/an sont collectés en moyenne en France.

En 2019, c'est **4,21 kg/hab/an** de TLC qui ont été collectés et valorisés sur Vienne Condrieu Agglomération, **niveau de captation au-dessus de la moyenne nationale et des départements d'AURA (< 4 kg/hab/an)**.

Cette performance en hausse de près de 5 % par rapport à l'année précédente et témoigne d'une bonne desserte territoriale (1 borne pour 880 habitants contre 1 455 habitants en moyenne en France).

3.4 LES COLLECTES POUR LES NON MENAGERS (SERVICE FACULTATIF)

3.4.1 Collecte des déchets assimilables aux ordures ménagères

L'Agglo collecte les apports non ménagers assimilables aux ordures ménagères, c'est-à-dire ceux qui peuvent être collectés dans les mêmes conditions et sans sujétions techniques particulières.

De plus, les usagers au-delà de 1 000 litres par semaine d'ordures ménagères (et 600 litres par semaine pour le sélectif) font l'objet du dispositif de redevance spéciale.

Cet aspect est détaillé au chapitre 9.2.

3.4.2 Collecte des cartons des commerçants sur Vienne

Une collecte des cartons est organisée par la régie de collecte de l'Agglo le jeudi matin à partir de 5h sur l'hyper-centre de Vienne et quelques voies à fort potentiel commercial.

Elle est réservée aux commerçants et est soumise au paiement d'une redevance (48 € TTC pour l'année 2019), au respect des règles de présentation des cartons (bacs bleus ou à défaut possibilité remisage cartons pliés attachés) et à une limitation des volumes présentés.

Tableau 9 - Tonnage cartons des commerçants

	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019 (%)
Cartons	243,68	164,98	154,5	- 6,35
Moyenne tournée du jeudi	4,69	3,17	2,92	

3.4.3 Collecte du verre des Cafés, Hôtels et Restaurants (CHR) sur Vienne

Un service de collecte du verre en porte-à-porte est mis en place pour les gros producteurs que sont les cafés, hôtels, restaurants. Cette collecte est réalisée une fois par semaine en régie. Elle se réduit progressivement en fonction de la mise en service des conteneurs enterrés. En effet, les CHR dans le périmètre des conteneurs enterrés sont invités à utiliser ces derniers.

Tableau 10 - Tonnage verre CHR

	2018	2019	Evolution 2018/2019 (%)
Verre CHR	110,72	90,34	- 18,41

3.4.4 Collecte des déchets valorisables du marché forain de Vienne

Depuis 2008, la gestion des déchets du marché de Vienne, 2nd marché de France par le nombre de forains, se fait en respect du principe du « marché propre ».

Les déchets résiduels sont repris par les forains. Mais les déchets valorisables que sont les cartons et les déchets fermentescibles (végétaux + cagettes) sont déposés dans 2 bennes à ordures ménagères en poste sur le marché. Les autres déchets sont ramenés par les commerçants.

Tableau 11 - Tonnage marché forain de Vienne

	2018	2019	Evolution 2018/2019 (%)
Cartons	66,7	67,26	- 0,77
Moyenne par marché	1,3	1,29	
Fermentescibles	64,5	59,81	- 3,33
Moyenne par marché	1,2	1,16	

3.5 LES AUTRES COLLECTES

3.5.1 Les cartouches d'imprimantes et piles

L'Agglo met en place des bornes de collecte pour la récupération de consommables bureautiques usagés (toners, cartouches jet d'encre pour imprimante, fax et photocopieur, traités par Collectors.

55,15 kg ont été collectés en 2019 hors déchèteries.

Une collecte de piles est effective dans certaines mairies ou écoles et au siège de Vienne Condrieu Agglomération ainsi qu'évidemment dans les déchèteries.

Les flux collectés dans les communes sont emmenés en déchèteries et comptabilisés dans le flux déchèteries (cf. chapitre 4.3.2).



3.5.2 Les bouchons en plastique

L'Agglo s'est associée à l'Association Bouchons d'Amour / Cœur de Bouchons pour permettre la dépose des bouchons en plastiques dans les déchèteries. Ces bouchons sont ensuite collectés par les bénévoles de l'association.

La revente des bouchons par l'association participe au financement de l'acquisition d'équipements spécifiques pour personnes handicapées, de l'aménagement de l'habitat en matière d'accès, de mobilité, de l'aménagement de véhicule en poste de conduite et de transport.

Certaines communes ont également conventionné avec l'association pour une collecte spécifique sur certains de leurs établissements.

3.6 FAITS MARQUANTS COLLECTE

3.6.1 Résorption des points noirs de collecte

Vienne Condrieu Agglomération est engagé dans un plan de résorption des points noirs de collecte, source d'accident pour les équipiers de collecte comme pour les usagers piétons et automobilistes.

Au premier rang des points noirs prioritaires figurent les marches arrière qui sont responsables de plus d'un tiers des accidents mortels chez les équipiers de collecte et les usagers. La collecte bilatérale, les voies en pente ou étroites sont, parmi d'autres, des types de points noirs qu'il est nécessaire de traiter.

Le plan de résorption des points noirs de collecte s'est prolongé sur l'ensemble du périmètre : **fin 2019, 77 % des points identifiés ont été traités.**

Tableau 12 - Indicateurs points noirs

		Points noirs identifiés	Points noirs résolus	%
Ex Vienne Agglo	Fin 2018	119	87	73
	Fin 2019	124	99	80
Ex CCRC	Fin 2018	27	20	74
	Fin 2019	27	17	63
Vienne Condrieu Agglomération	Fin 2019	151	116	77

3.6.2 Nouvelle répartition régie/privée et modification des jours de collecte

Comme indiqué au chapitre 3.1.1, l'organisation du service a évolué en 2019 avec une nouvelle répartition régie/privée et le renouvellement des marchés de collecte sur l'ensemble de l'Agglo après appel d'offres.

La collecte en porte-à-porte a été attribuée à la société VEOLIA située à Ampuis.

La collecte des silos aériens et conteneurs enterrés a été attribuée au groupement SERNED/GUERIN.

Plusieurs communes ont vu ainsi leurs jours de collecte modifiés (Les Côtes-d'Arej, Jardin, Meyssiez, Saint-Romain-en-Gal). Une communication spécifique a été réalisée en amont.



Information changement jour de collecte

3.6.3 Développement de la collecte du verre

La démarche consiste à établir un diagnostic par commune des besoins d'implantations nouvelles ou de déplacements afin d'assurer une bonne desserte aux usagers et améliorer les performances de collecte. Une fiche est établie par commune servant de support d'échange avec les élus communaux afin de trouver des emplacements adaptés.

La démarche de diagnostic a été étendue sur l'ensemble du périmètre de la nouvelle Agglo.

Au cours de l'année 2019, 7 nouveaux points verre ont été installés sur le territoire.

En 2019, 2 569 tonnes de verre ont été recyclés, ce qui représente une augmentation de +4.5 % par rapport à l'année dernière.

3.6.4 Conteneurs enterrés

Le déploiement des conteneurs enterrés s'est poursuivi avec 2 modalités d'équipements distinctes sur le territoire de l'Agglo :

- **Equipements du centre-ville de Vienne** par un réseau de plusieurs conteneurs enterrés, destinés à la collecte des ordures ménagères, des emballages/papiers et du verre. Un emplacement de conteneurs enterrés a été mis en service le 13 juin 2019 au niveau de la **place Miremont**. C'est le 10^{ème} emplacement sur le centre-ville de Vienne. Ces conteneurs enterrés remplacent la collecte en bacs roulants.
- **Equipements des centre-bourgs** et centres-villages des communes, réalisés lors d'opérations de requalification. Ces conteneurs sont destinés à la collecte des emballages, des papiers et du verre. 3 mises en service ont eu lieu en 2019 :
 - Conteneurs **rue Castella à Seyssuel**, le 2 juillet 2019
 - Conteneurs **route de Valeron à Serpaize**, le 10 octobre 2019
 - Conteneurs **Passage des Petits Potaches à Pont-Évêque**, le 26 novembre 2019



Place Miremont à Vienne

3.6.5 Amélioration de la collecte cartons sur Vienne centre

Le périmètre de la collecte avait été réduit en cours d'année 2018.

L'année 2019 a été marquée par la mise en place d'un plan d'amélioration des conditions de la collecte cartons d'avril à septembre 2019. Dès avril 2019, une grande campagne d'information et de communication auprès des commerçants du centre-ville de Vienne a été lancée (courrier à tous les commerçants, relais via l'Agence Economique et association commerçante, sensibilisation en porte-à-porte avec rappel des consignes, saisie des formulaires de demandes de bacs...).

Afin de maintenir le niveau de propreté, d'assurer une valorisation maximale des cartons, de ne pas dégrader le service pour les usagers, il a été proposé :

- La conteneurisation en bac bleu cartons des commerçants pouvant en accueillir
- La suppression de la collecte du vrac, des cartons non pliés/attachés

Le bilan est très positif avec :

- La livraison de plus de 100 bacs bleus dédiés au carton
- L'adhésion de plus de 60 commerçants supplémentaires
- Une amélioration des conditions d'hygiène et sécurité pour les agents de la régie de collecte et de la propreté de la ville

3.7 INDICATEURS

Le tableau ci-dessous récapitule les données par flux et leur évolution.

Tableau 13 - Synthèses tonnage, ratio des déchets collectés

Tonnage	2018	2019	Evolution en %	Kg/hab/an 2018	Kg/hab/an 2019	en %
Population de référence	88 227	89 210	1,1			
OMR	21 331	21 040	- 1,4	241,8	235,8	- 2,5
Verre	2 459	2 569	4,5	27,9	28,8	3,3
Verre PAV	2 348	2 479	5,6	26,6	27,8	4,4
Verre CHR	111	90	- 18,4	1,3	1,0	- 19,3
Emballages et papiers	3 101	3 065	- 1,2	35,1	34,4	- 2,3
Papiers seuls	968	876	- 9,5	11,0	9,8	- 10,5
Emballages seuls	794	846	6,6	9,0	9,5	5,4
Emballages et papiers	1 339	1 342	0,3	15,2	15,0	- 0,8
TLC	358	376	5,0	4,1	4,2	3,9
Cartons commerçants Vienne	165	155	- 6,4	1,9	1,7	- 7,4
Marchés forains Vienne	131	127	- 3,1	1,5	1,4	- 4,2

4. DÉCHÈTERIES

4.1 RESEAU ET MODE D'EXPLOITATION

4.1.1 Les déchèteries fixes

Vienne Condrieu Agglomération dispose d'un réseau de **5 déchèteries**.

Tableau 14 - Adresse déchèteries fixes et mode d'exploitation

Déchèterie	Adresse	Mode d'exploitation
Vienne Sud	Saint-Alban-les-Vignes ZI l'Abbaye 38200 Vienne	Régie Agglo
Pont-Évêque	38780 Pont-Évêque	Régie Agglo
Chasse-sur-Rhône	Route de Communay 38670 Chasse-sur-Rhône	Prestataire (SERNED)
Villette-de-Vienne	Chemin du Maupas 38200 Villette-de-Vienne	Régie Agglo
Ampuis	Impasse du stade 69420 Ampuis	Prestataire (NICOLLIN du 01/01 au 30/09, SERNED depuis le 01/10)

4.1.2 Les déchèteries mobiles et conventions d'accès

Les habitants ont accès à la **compostière d'Eyzin-Pinet**, gérée par la société Agro-Compost, dans le cadre d'un marché avec l'Agglo, **pour déposer leurs déchets verts**.

Les habitants d'Échalas, Longes, Trèves et Saint-Romain-en-Gier ont également **accès à la déchèterie de Tartaras** dans le cadre d'une convention avec Saint-Etienne Métropole.

Enfin, un **service de déchèterie mobile** est mis en place pour les secteurs les plus éloignés des déchèteries fixes.

Ce dernier est réservé aux habitants des communes d'Échalas, Les Haies, Longes, Trèves et Saint-Romain-en-Gier.

Les déchets collectés sont les déchets verts, la ferraille, les encombrants, le carton et les petits appareils ménagers.

Ainsi en 2019, des bennes et un gardiennage ont été mis en place 2 samedis dans l'année sur chacune des communes.



Information déchèterie mobile

4.1.3 Déchèteries : carte de synthèse

Carte 5 - Situation des déchèteries fixes et mobiles



4.2 FONCTIONNEMENT ET CONDITIONS D'ACCES

4.2.1 Horaires d'ouvertures

Les déchèteries sont ouvertes 6 jours sur 7 selon les horaires suivants.

Tableau 15 - Horaires des déchèteries

Déchèterie	Horaires	
Ampuis	Lundi :	8h30-12h et 14h - 18h30
	Du mardi au vendredi :	14h - 18h30
	Samedi :	8h30-12h et 14h - 18h30
Chasse-sur-Rhône	Du lundi au vendredi :	9h-12h et 14h - 18h
	Samedi :	9h - 18h
Pont-Évêque Viennne Sud Villette-de-Vienne	Du lundi au samedi :	8h-12h et 13h30 -18h

4.2.2 Déchets acceptés et conditions d'accès

Les déchèteries acceptent de nombreux matériaux qui ne peuvent, ou ne doivent pas, être pris en charge simultanément avec les ordures ménagères en raison de leur toxicité ou leur volume :

- **Déchets valorisables** : cartons, déchets d'éléments d'ameublement, végétaux, plâtre (sur Ampuis), gravats, métaux, bois.
- **Déchets dangereux pour l'homme ou l'environnement** : Déchets d'équipements électriques Electroniques (dit D3E), déchets dangereux spécifiques (huiles, batteries, piles, ampoules...) et également les Déchets d'Activités à Risque Infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement¹.
- **Autres déchets volumineux** dits encombrants.

¹ Les DASRI sont également aujourd'hui pris en charge dans de nombreuses pharmacies. (Cf. liste des points sur : www.dastri.fr)

Les déchèteries **sont ouvertes aux particuliers** résidant sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération sur présentation **d'une carte d'accès** disponible dans chaque mairie et maisons de quartiers.

Dans le cadre de l'harmonisation des déchèteries suite à la fusion, **les limites de quantité ont été revues au 1^{er} juillet 2018.**

L'accès pour les particuliers est gratuit dans la limite des quantités présentées dans le tableau suivant :

Tableau 16 - Limite dépôt particulier par type de flux

Nature des déchets	Dépôt journalier maximum	Dépôt hebdomadaire maximum
Gravats	Jusqu'à 2 m ³	3 m ³
Métaux		
Objets encombrants		
Bois classe B		
Plâtre (Ampuis uniquement)		
Déchets verts*	Jusqu'à 3 m ³	6 m ³
Huile de friture	Jusqu'à 20 litres	20 litres
Huile minérale	Jusqu'à 10 litres	10 litres
Peinture, acides, produits chlorés, solvants, phytosanitaires... Déchets dangereux spécifiques (peintures, acides, produits chlorés, solvants, phytosanitaires... produits de laboratoire et non identifiés)	Jusqu'à 20 litres	30 litres
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	5 unités	5 unités
Tubes fluorescents ou néons	Jusqu'à 5 unités	10 unités
Pneumatiques (campagnes ponctuelles)	4 unités	4 unités

* Dans le cadre du marché des déchets verts avec la société Agro-Compost (**compostière d'Eyzin-Pinet**), les apports des particuliers directement sur le site sont possibles. Ils sont **autorisés jusqu'à 500 kg par apport dans la limite de 3 tonnes par an** sur présentation d'une carte de déchèterie. Au-delà, les particuliers payent le droit à dépôt directement au prestataire en charge de la plateforme.

Les professionnels (artisans, commerçants, administrations, établissements scolaires...) **sont autorisés à déposer les déchets sous réserve du respect du dispositif financier et quantitatif** ci-dessous. Ces conditions concernent également les entreprises qui ne sont pas implantées sur le territoire mais qui y travaillent dans le cadre de la charte départementale signée.

Tableau 17 - Conditions techniques et financières d'accueil des non ménagers

Type de déchets	1 ticket (12 € TTC)	1 ticket supplémentaire	Dépôt journalier maximum autorisé
Gravats	Jusqu'à 0.5 m ³	Par tranche de 0.5 m ³ supplémentaire	2 m ³
Objets encombrants			
Bois classe B	Jusqu'à 1 m ³	Par tranche de 1 m ³ supplémentaire	2 m ³
Déchets verts			3 m ³
Huile minérale	Jusqu'à 10 litres		
Déchets dangereux spécifiques (peintures, acides, produits chlorés, solvants, phytosanitaires... produits de laboratoire et non identifiés)	Jusqu'à 3 litres	Par tranche de 3 litres supplémentaires	20 litres
Métaux, cartons, huile de friture, lampes-néons	Gratuit		

4.2.3 Opérations ponctuelles de collecte en déchèterie (pneus, réemploi)

4.2.3.1 Collecte des pneus

Afin de répondre à la demande des usagers de dépôts de pneus usagés, des campagnes de collecte ponctuelles de pneus ont été réalisées sur 3 des 5 déchèteries de Vienne Condrieu (Ampuis, Vienne et Villette-de-Vienne).

4.2.3.2 Collecte EMMAUS

Comme mentionné au chapitre 2.1.2 réemploi, dans le cadre d'une convention établie avec l'Association Emmaüs de Vienne, des permanences d'Emmaüs se déroulent chaque mercredi de 14h à 17h à la déchèterie de Pont-Évêque et le samedi de 14h à 17h à la déchèterie de Vienne.

Les compagnons réceptionnent les dons (livres, meubles, jouets, vaisselle...).



Information collecte de pneus

4.3 INDICATEURS

4.3.1 Fréquentation

Tableau 18 - Fréquentation par site et évolution

	Ampuis	Chasse-sur-Rhône	Pont-Évêque	Vienne	Villette-de-Vienne
Nombre de passage en 2019	31 477	44 576	95 490	50 296	53 237
Evolution 2019/2018 %	- 9.5 %	nc	+ 12 %	+ 9.8 %	+ 13.7 %

4.3.2 Tonnages, répartition par filière et niveau de valorisation

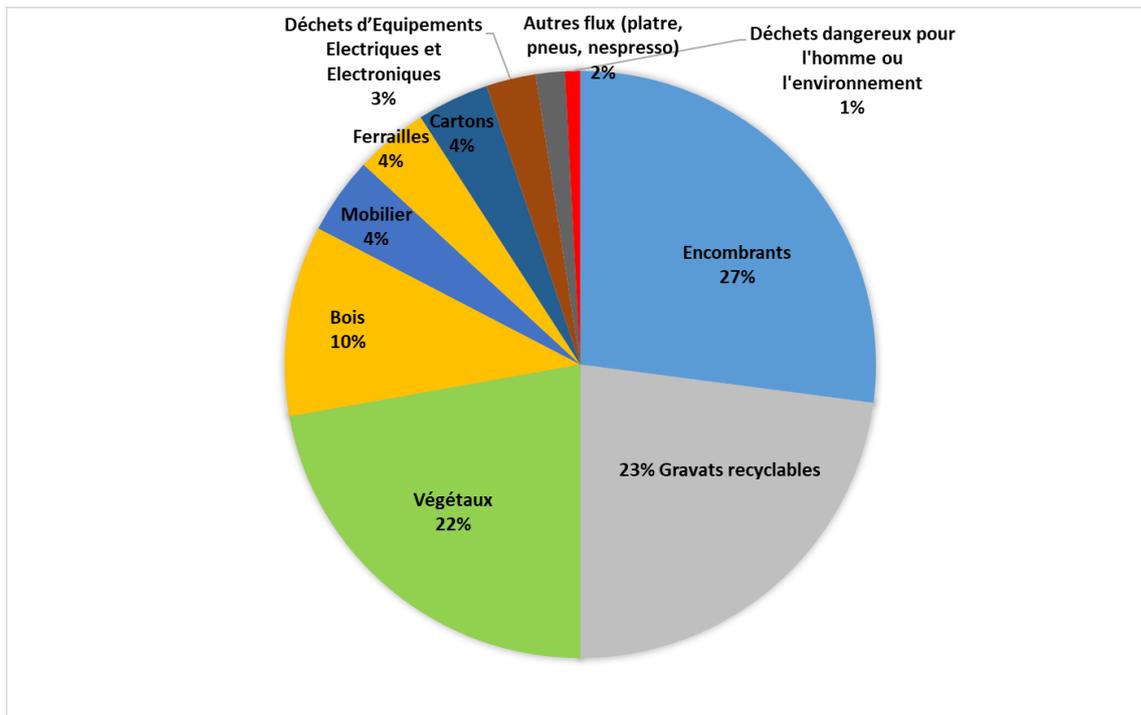
Tableau 19 - Tonnage par matériau et répartition par filière

Type de déchets	Tonnages			Répartition par filière en tonnes		
	2018	2019	Evolution 2019/2018 en %	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Enfouissement
Principaux flux						
Encombrants	5 778	5 899	2,1	590		5 309
Gravats recyclables	5 283	4 990	-5,5	4 990		
Végétaux	4 740	4 830	1,9	4 830		
Bois	2 198	2 287	4,0	2 287		
Mobilier	884	924	4,5	527	333	65
Ferrailles	802	873	8,9	873		
Cartons	794	859	8,2	859		
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	588	591	0,5	448	58	87
Déchets dangereux pour l'homme ou l'environnement						
Déchets dangereux	127	127			127	
Huiles minérales	32	38	18,0	6	32	
Piles	6,7	7,0	4,5	5,5		1,5
Huiles alimentaires	3,7	4,0	8,1	4		
Lampes et néons	3,0	3,7	23,3	3	0	
Cartouches d'encre	1,3	0,9	-30,8	1		
Radiographies	0,6	0,5	-24,2	1		
Déchets d'activité de soin	0,19	0,18	-5,3		0,18	
Autres flux						
Plâtre (Ampuis)	46	33	-37,6	33		
Pneumatiques	32	27	-17,9	27		
Capsules Nespresso	5,1	7,5	47	7,5		
Total	21 325	21 502	0,8	15 491	550	5 462
Répartition en %				72	3	25
Total hors gravats	16 042	16 512	2,8	10 501	550	5 462
Répartition en % en excluant les gravats				64	3	33

Les tonnages globaux ont très légèrement augmenté +0,8 % par rapport à l'année précédente.

Les flux de bois, mobilier, ferreux et cartons augmentent ainsi que les encombrants. On constate une baisse des gravats recyclables (- 5,5 %) et du plâtre (- 37,6 %). C'est ainsi en **moyenne 241 kg/hab/an** qui sont pris en charge sur les déchèteries.

Graphique 1 - Répartition par matériau des principaux flux pris en charge en déchèterie



Près de 3/4 des déchets pris en charge font l'objet d'une valorisation, majoritairement sous forme de matière.

4.3.3 Analyse des performances par matériau

Mobilier dit Déchets d'Eléments d'Ameublements (DEA)

Le gisement annuel mis sur le marché est de plus de 36 kg/hab/an. Le taux de captation par l'éco-organisme en charge des DEA ménagers (ECOMOBILIER) est de près de 14 kg/hab/an en France.

A ce jour, seuls 3 des 5 sites (Ampuis, Vienne, Vilette-de-Vienne) sont équipés d'une benne dédiée faute de place disponible. Néanmoins, Vienne Condrieu Agglomération avec **10,4 kg/hab/an captés en déchèteries** se situe dans la moyenne régionale.

Déchets d'Equipements Electroniques et Electroniques (D3E)

Le gisement de D3E ménagers est estimé à plus de 20 kg/hab/an.

Le niveau de captation sur les déchèteries de Vienne Condrieu de **6,6 kg/hab/an est inférieur à la moyenne régionale (environ 10 kg/hab/an)**.

Tous les sites sont équipés, sauf celui de Chasse-sur-Rhône. Le volume collecté est sensiblement le même que l'an dernier sachant que les conteneurs d'Ampuis et de Vienne ont été sécurisés.

Déchets Dangereux

1,4 kg/hab/an sont collectés sur les déchèteries, chiffre nettement supérieur à la moyenne France pour les déchets dangereux spécifiques (DDS) de 0,5 kg/hab/an.

4.4 FAITS MARQUANTS DECHETERIE

Gardiennage déchèterie

3 des 5 déchèteries sont exploitées en régie avec du personnel de l'Agglo. **Un guide dédié aux gardiens a été réalisé** rappelant l'ensemble des procédures de travail au quotidien, notamment les règles de sécurité. Le personnel a été renforcé sur les déchèteries de Vienne ainsi que Villette-de-Vienne pour tenir compte de l'augmentation continue et des pics de fréquentation.

Renouvellement convention d'accès déchèterie de Tartaras

La convention autorisant l'accès à la déchèterie de Tartaras pour les habitants d'Échalas, Longes, Trèves et Saint-Romain-en-Gier a été reconduite avec Saint-Etienne Métropole jusqu'à fin 2024.

Entretien et travaux sur les sites

Au-delà de l'entretien courant (marquage au sol, panneaux...) plusieurs déchèteries ont bénéficié de travaux d'amélioration ou de mise en conformité en 2019 :

- Sécurisation des quais vis-à-vis du risque de chute à Ampuis.
- Mise en place d'un caisson sécurisé de stockage des déchets dangereux sur Vienne.
- Installation de panneaux de protection en tête des quais à Pont-Évêque.



Sécurisation quai à Ampuis

Incidents

L'année a également été marquée par des incidents de différentes natures :

- Des non-conformités concernant les déchets dangereux, le dépôt de plusieurs bouteilles d'oxygène sur la déchèterie de Pont-Évêque.
- Un dépôt de plaques d'amiante dans la benne gravats de la déchèterie de Pont-Évêque.

Enfin, compte tenu de plusieurs vols, dégradations et agressions verbales sur les sites, des diagnostics sécurité ont été réalisés en 2019 en partenariat avec les forces de l'ordre.

5. TRANSFERT, VALORISATION ET TRAITEMENT

5.1 POST-EXPLOITATION CET

Pour mémoire, un site d'enfouissement situé au Sud de Vienne, secteur Saint-Alban a été créé en 1968 et a fait l'objet d'extension en 1986 et en 2000.

Le site a arrêté l'accueil des déchets ménagers en 2009 et a cessé ses activités en 2014. Il a fait l'objet de travaux de réhabilitation post exploitation en 2016 et 2017. Ce site a été géré par un syndicat (SYVROM), dissous en 2018 suite au regroupement de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC).

Vienne Condrieu Agglomération assure le suivi post-exploitation du site (suivi de 30 ans portant jusqu'en 2034) :

- Gestion des eaux, analyse des eaux et lixiviats.
- Gestion et contrôle du biogaz produit.
- Entretien de la couverture végétale.
- Suivi de la tenue des ouvrages notamment inspection des galeries souterraines.



Galeries souterraines

5.2 TRANSFERT

L'Agglo gère un quai de transfert de déchets ménagers à la limite des communes de Vienne et Reventin-Vaugris situé sur l'ancien site d'enfouissement de Saint-Alban.

L'installation comporte 2 quais de vidages pour 2 semi-remorques à fond mouvant en cours de remplissage, et un espace pour 1 semi-remorque en attente, soit une capacité d'accueil de 270 m³ de déchets.

Le site est utilisé pour le transfert de l'ensemble des ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire. En 2019, 21 030 tonnes ont été prises en charge sur le quai de transfert (en baisse de 1,4 % par rapport à 2018).

Le site est exploité en régie. Le transport des semi-remorques est quant à lui réalisé par un prestataire. Le marché actuel est confié à la société MAUFFREY.

5.3 TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles a été effectué sur les sites suivants.

Tableau 20 - Destination des ordures ménagères

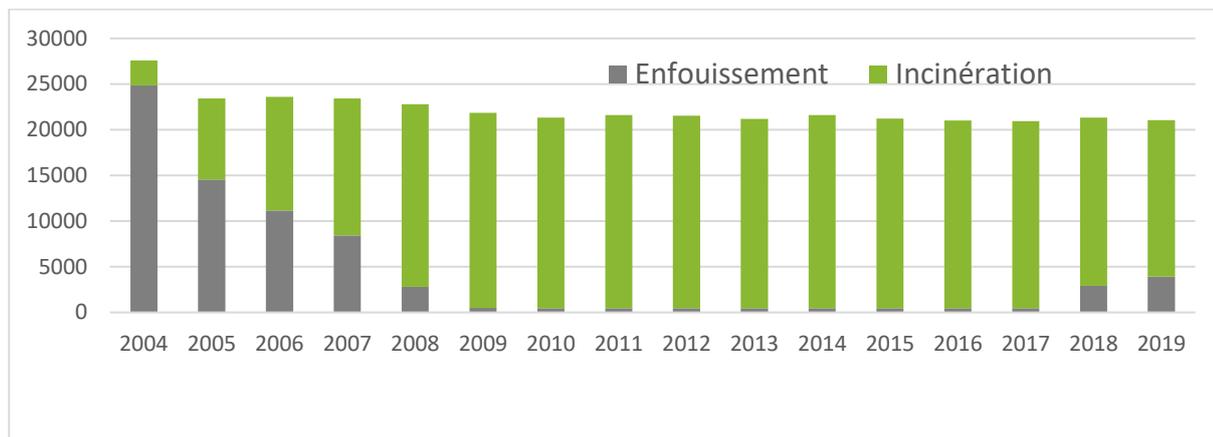
Lieu	Adresse	Tonnage 2019
Usine d'incinération TREDI	ZI Portuaire, 519, rue Denis Papin, Salaise-sur-Sanne ,	16 539
Autres usines d'incinération	Bourgoin-Jallieu (SITOM Nord Isère)	0
	Grenoble (Athamor)	579
Unité de traitement du SICTOM de la Bièvre (prétraitement mécano biologique puis stockage)	113, chemin des Carrières, Lieu-dit les Burettes, Penol	130 (dans le cadre de la convention transférée par la commune de Meysiez)
Centres de stockage de délestage	Suez à Donzère, Coved à Roussas, Veolia à Chatuzange	3 783

Ainsi 81,4 % des ordures ménagères résiduelles ont été incinérées en produisant de l'énergie.

Mais, le niveau d'enfouissement a augmenté depuis 2018 du fait des délestages liés aux arrêts programmés ou accidentels sur l'exutoire principal (TREDI à Salaise-sur-Sanne, titulaire du marché).

A noter que TREDI n'a réorienté aucun déchet sur l'usine de Bourgoin-Jallieu en 2019, un délestage sur l'usine Athamor de Grenoble a eu lieu fin 2019. Cette situation dégrade le niveau de valorisation des déchets.

Graphique 2 - Mode de traitement des ordures ménagères et évolution depuis 2004 - en tonnes

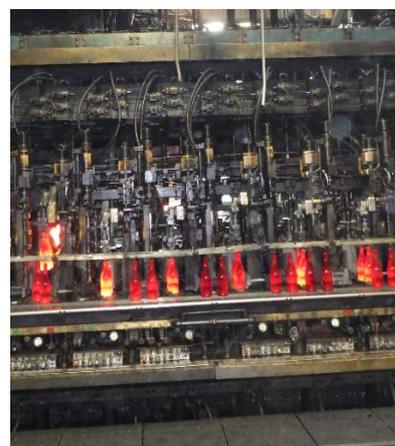


5.4 TRI ET VALORISATION DU VERRE, DES EMBALLAGES, PAPIERS ET TEXTILES

5.4.1 Le verre

Le verre collecté à Vienne Condrieu Agglomération suit la filière suivante :

- Prise en charge sur la plateforme de regroupement de GUERIN à Saint-Fons (69).
- Pré-traitement sur le site Sibelco à Andrézieux-Bouthéon (rue André Richard 42).
- Traitement sur la verrerie VERALLIA à Saint-Romain-le-Puy (42).



Recyclage en verrerie

Pour mémoire, **28,8 kg/hab/an de verre ont été valorisés en 2019**. Cela est assez proche de la moyenne pour des collectivités semblables.

5.4.2 Emballages, papiers

Deux centres de tri sont utilisés en 2019 :

- PAPREC pour les apports de la rive gauche
- NICOLLIN pour la rive droite

Événement marquant et exceptionnel : l'incendie du centre de tri de NICOLLIN à Saint-Fons (69).

Ce site a été complètement incendié en juillet 2019 ce qui a eu un fort impact social (60 personnes concernées) et également technique pour la continuité du service.

Plusieurs collectivités de la région dont le Grand Lyon et le Sytraival ont été impactées. La collecte sélective et le tri ont pu être maintenus pour Vienne Condrieu Agglomération. Les tonnages ont été réorientés sur le site de Delazun puis de Paprec en urgence.

Les déchets après tri sont valorisés par différents repreneurs.

Tableau 21 - Repreneurs emballage/papiers

Nature	Filière de reprise
Cartons	Delauzun, ZI Verenay - 69420 Ampuis Revipac : Emin Leydier, 573, chemin des Ortis - 26240 Laveyron
Aluminium	Regeal Affimet, Avenue du Vermandois ; BP 80419 - 60204 Compiègne
Papier	Norske Skog, Route Jean Charles Pellerin, ZI3, BP109 - 88194 Golbey
Acier	Arcelor Mittal - 13270 Fos-Sur-Mer
Plastiques (emballages)	Valorplast, 14, Rue de la République - 92800 Puteaux
Briques alimentaires	Revipac : Lucart SAS 10, rue Maurice Mougeot, BP35 - 88600 Laval-sur-Vologne
Refus de tri ^{2*}	ISDND, Route de la Bruyère - 03300 Cusset (240.25 T) ISDND, Chemin de Mouchon - 38110 Cessieu (9.50 T) IUOM, 7, rue de Dole- 69007 Lyon (74.81 T)

Sur les 3 065 tonnes d’emballages et papiers collectés en 2019, 324.56 tonnes de refus ont été enfouis et incinérés, soit **un taux de refus moyen de 10.6 %** tous flux confondus.

Ont été réellement valorisés en 2019 (source : tonnages expédiés et repris par les repreneurs) :

- 12.7 kg/hab/an de papiers et 1.5 kg/hab/an de gros de magasin
- 10.0 kg/hab/an d’emballages (dont 4.9 kg de cartonnettes, 0,5 kg de briques alimentaires, 1 kg d’acier/alu, 3,6 kg de PET et PEHD)

Ainsi au global, 38.8 kg/hab/an d’emballages incluant le verre et 14.1 kg/hab/an de papiers et gros de magasin ont été valorisés.

Le niveau pour les papiers est proche de la moyenne régionale mais la valeur pour les emballages est nettement inférieure à la moyenne régionale.



Balle pour papeterie

5.4.3 Textiles, Linges de Maison, Chaussures (TLC)

Les textiles, Linges de Maison, Chaussures (TLC) sont triés par Le Relais 42, entreprise à but socio-économique, ZA du Planil, Rue de l’Europe, 42410 Pélussin.

Ces matériaux, même troués, abimés ou usés sont valorisés selon différentes filières. Les débouchés sont en cours d’évolution avec la création de produits nouveaux : une gamme d’isolant thermique et acoustique (dit « Metisse »), dispositif pour la correction acoustique des salles polyvalentes, cinémas...

Information collecte des textiles

² Les refus de tri sont des matériaux déposés dans les bacs jaunes ou les points d’apport volontaire alors qu’ils ne sont pas recyclables.

Tableau 22 - Filière de reprise matériaux issus des déchèteries en 2019

Nature	Adresse
Encombrants	Delauzun Soviri - Zone Industrielle Le Verenay - 69420 Ampuis
Végétaux	Agro-Compost - D38 - 38780 Eyzin-Pinet
Métaux (Ferreux)	Derichebourg - Route du Barrage - 38121 Reventin-Vaugris
Cartons	Emin Leydier - 573, Chemin des Ortis - 26240 Laveyron Delauzun Soviri - Zone Industrielle Le Verenay - 69420 Ampuis Nicollin - 2, boulevard Lucien Sampaix - 69190 Saint-Fons
Gravats recyclables	Delauzun Soviri - Zone Industrielle Le Verenay - 69420 Ampuis
Cartouches d'encre	COLLECTORS - Route de Ravel - ZI Les Platières - 69440 Mornant
Bois	Eco3Bois - 2, chemin du Génie - 69200 Vénissieux
Huiles moteur	FAURE HUILES - 373, route de Noyerée - 38200 Luzinay
Huiles végétales	OLEOVIA - Zi de Petite Synthe, rue Van Cauwenberghe - 59640 Dunkerque
<i>Filières avec Eco-organismes</i>	
DEEE	OCAD3E - 17, rue de l'Amiral Hamelin - 75116 Paris
Lampes et néons	Recylum - 17, rue de l'Amiral Hamelin - 75116 Paris
Meubles	Eco-Mobilier 50 Avenue Daumesnil, 75012 Paris
Déchets dangereux	TREDI - 519, rue Denis Papin - 38150 Salaise-sur-Sanne Eco DDS – 117, avenue Victor Hugo - 92100 Boulogne-Billancourt
Déchets Activités de Soins à Risques Infectieux	DASTRI - 17, rue l'Amiral Hamelin - 75116 Paris
Piles	COREPILE - 17, rue Georges Bizet - Paris

Tableau 23 - Filière de reprise matériaux autres collectes connexes aux déchèteries

Nature	Filière de reprise
Pneumatiques filières	ALIAPUR - 71, cours Albert Thomas - 69003 Lyon
Pneumatiques hors filières	COPREC - 140, route de Saint-Bonnet-de-Mure - 69780 Saint-Pierre-de-Chandieu
Bouchons plastiques	Bouchons d'amour - 10, place Auguste Perret Malissol - 38200 Vienne

6. BILAN GLOBAL ET INDICATEURS GLOBAUX

6.1 INDICE DE REDUCTION DES DECHETS NON DANGEREUX NON INERTES ADMIS EN INSTALLATIONS DE STOCKAGE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit un objectif de diminution des déchets non dangereux non inertes **mis en décharge de 30 % entre 2010 et 2020** et de 50 % entre 2010 et 2025.

En 2010, 6 492,1 tonnes (encombrants de déchèteries et part ordures ménagères résiduelles) ont été enfouies sur le périmètre des communes de l'actuelle Vienne Condrieu Agglomération.

9 375,4 tonnes ont été enfouies en 2019 (7 246,2 en 2018).

Cela représente une **augmentation de + 24,5 % par rapport à 2010**. Cette situation, éloignée de l'objectif, s'explique par une part délestage en enfouissement des ordures ménagères importante comme en témoigne le Graphique 2.

6.2 OBJECTIF D'AMELIORATION DE LA VALORISATION

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de valorisation matière et organique des déchets non dangereux non inertes de **55 % en 2020** et 65 % en 2025.

41,2 % des déchets non dangereux non inertes pris en charge par l'Agglo font l'objet d'une valorisation matière ou organique **en 2019**. Ce taux de valorisation atteint 79 % si on tient compte de la valorisation énergétique.

Au global 81,1 % des déchets pris en charge par l'Agglo ont fait l'objet d'une valorisation (**83 % en 2018**, légère baisse liée à l'augmentation de la part enfouie des ordures ménagères résiduelles).

Tableau 24 - Bilan global tonnage 2019, filières et taux de valorisation

Collecte	2019	Répartition en %	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Enfouissement
Déchèteries	21 502	42	15 491	550	5 462
Compostage (hors déchèteries)	2 788	5	2 788		
Ordures ménagères	21 040	41		17 117	3 913
Emballages Papiers	3 065	6	2 740		324,56
Verre	2 569	5	2 569		
Textiles, Linges de Maison, Chaussures	376	1	365		11,3
Cartons commerçants	155	0	155		
Total (t)	51 495	100	24 109	17 668	9 711
Répartition en % au global			46,8 %	34,3 %	18,9 %
Total (t) hors inertes et hors dangereux	46 318		19 098	17 508	9 711
Répartition en % part hors inertes et dangereux			41,2 %	37,8 %	21,0 %

INDICATEURS FINANCIERS

Les éléments donnés dans cette partie sont issus du Compte Administratif. Certains décalages sont possibles dans les paiements ou les encaissements d'une année sur l'autre. Aussi, en parallèle, une démarche de comptabilité analytique, élaborée par l'ADEME et reconnue au niveau national appelée « comptacoût », est mise en œuvre afin de connaître les coûts réels du service sur l'année et leur ventilation par type de déchets.

7. MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS CONFIEES À DES ENTREPRISES

Tableau 25 - Liste des principaux marchés confiés à des entreprises

Secteur	Objet du marché	PRESTATAIRE	Date début du marché	Date fin du marché	Dépenses 2019 en € TTC (service fait en 2019)
Pré-collecte	M16-105-Lavage et désinfection des silos aériens de collecte sélective	APA	02/01/2017	01/01/2020	14 169,60
	M17-050-Fourniture et livraison de conteneurs aériens de CS en AV	CITEC	23/08/2017	22/08/2019	55 718,20
	M18-013-Fourniture, livraison et mise en place de colonnes en AV pour la collecte du verre, JRM et emballages	SNN ECO	28/11/2016	27/11/2019	24 999,17
	M17-075-Fourniture de conteneurs enterrés pour la collecte des OM, emballages, JRM et du verre	ASTECH	28/12/2017	27/12/2021	97 362,07
Collecte	M14-109-Collecte des emballages, JRM, verres et OM en AV	SERNED	01/01/2015	30/06/2019	163 465,18
	M15-012-Collecte des déchets ménagers en PAP	ECO-DECHETS	01/04/2015	30/06/2019	402 143,22
	M15-013-Collecte des déchets ménagers en PAP	NICOLLIN	01/04/2015	30/06/2019	33 537,34
	M18-027-Collecte et transport des OM et emballages en PAP	ECO-DECHETS	01/03/2017	30/06/2019	210 838,44
	M18-032-Collecte des emballages et JRM en AV	GUERIN	06/02/2015	30/06/2019	37 290,90
	M18-033-Collecte du verre en AV	GUERIN	06/02/2015	30/06/2019	4 176,98
	M18-116-Collecte des cartons et fermentescibles du marché de Vienne	PAPREC	07/07/2018	06/07/2021	59 690,40
	M19-029-Collecte des déchets ménagers OM + CS en PAP / lot 1	VEOLIA ONYX	01/07/2019	30/06/2026	589 046,78
M19-030-Collecte des déchets ménagers en apport volontaire / lot 2	SERNED GUERIN	01/07/2019	30/06/2026	239 573,83	
Déchèteries	M18-134-Gestion haut de quai déchetteries Chasse, Ampuis et déchetterie mobile	SERNED	23/08/2018	22/08/2020	147 362,14
	M18-137-Mise à disposition de bennes amovibles pour bras hydrauliques... jusqu'aux installations de traitement	COIRO	01/10/2018	30/09/2021	306 507,40
	M18-138-Location bennes, transport et traitement des déchets des déchetteries-encombrants	DELAUZUN	01/10/2018	30/09/2021	715 173,34
	M18-139-Location bennes, transport et traitement des déchets des déchetteries-traitement du bois	ECO 3 BOIS	01/10/2018	30/09/2021	149 003,38
	M18-140-Location bennes, transport et traitement des déchets des déchetteries- gravats recyclables	DELAUZUN	01/10/2018	30/09/2021	62 760,49
	M18-141-Location bennes, transport et traitement des déchets des déchetteries-déchets végétaux	AGRO-COMPOST	01/10/2018	30/09/2021	259 771,08
	M18-142-Location bennes, transport et traitement des déchets des déchetteries-déchets plâtre	RHÔNE ENVIRONNEMENT	01/10/2018	30/09/2021	1 121,91
	M18-143-Location bennes, transport et traitement des déchets des déchetteries-déchets dangereux	TREDI	01/10/2018	30/09/2021	37 903,29
Transfert / transport	SYV16-01-Chargement et transport des déchets ménagers et assimilés (concerne les OMr)	MAUFFREY	09/02/2016	31/08/2020	206 314,01
Traitement	M15-063-Tri des emballages ménagers, JRM et reprise des JRM issus des PAV	DELAUZUN	18/01/2016	17/01/2020	44 479,20
	M15-064-Tri des emballages ménagers, JRM et reprise des JRM issus de la CS	PAPREC	18/01/2016	17/01/2020	281 758,81
	M18-028-Tri et conditionnement des EMB, JRM et cartons	NICOLLIN	22/02/2017	21/02/2020	50 017,32
	M18-067-Incineration des déchets ménagers et assimilés	TREDI	01/04/2018	31/03/2024	2 205 582,79

8. LES DÉPENSES

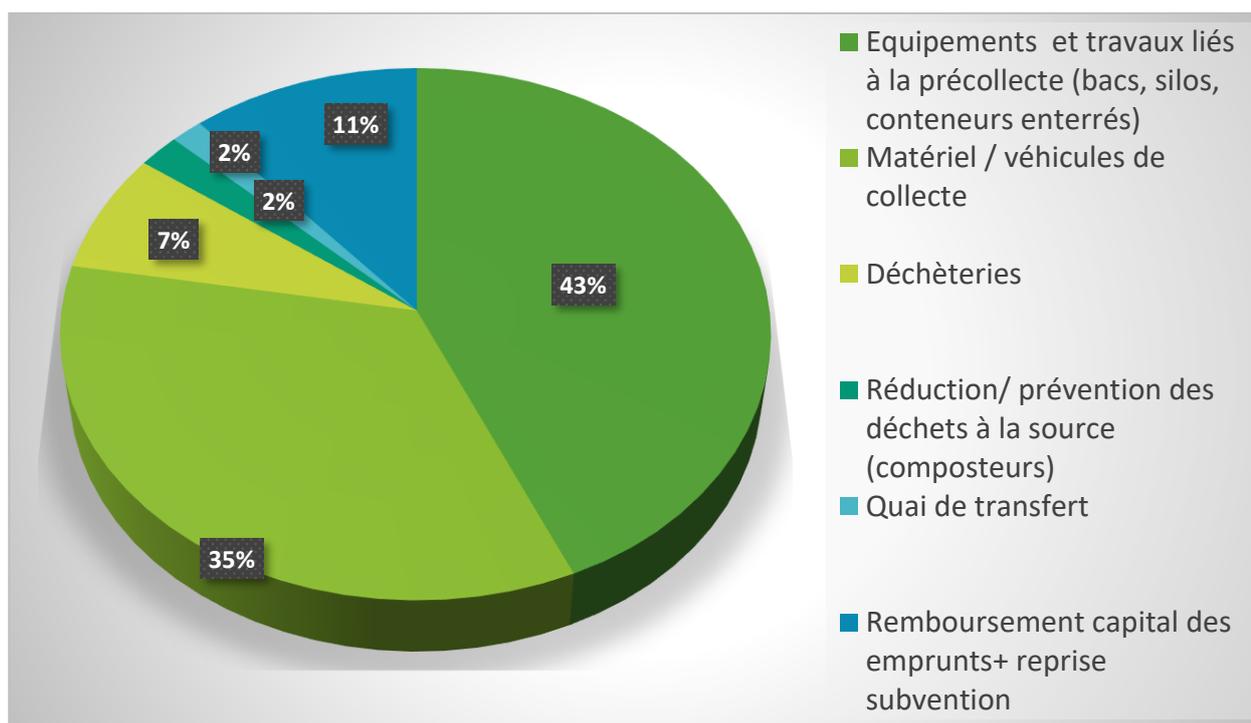
8.1 INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **1 161 280 € en 2019** (+ 25 % par rapport à 2018, augmentation liée à l'acquisition de BOM) comprenant principalement :

- 503 511 € pour les équipements et travaux liés à la pré-collecte (bacs, silos, conteneurs enterrés) : (741 978 € en 2018)
 - 271 313 € pour les conteneurs enterrés (443 442 € en 2018)
 - 102 844 € pour l'acquisition et le renouvellement des bacs (136 423 € en 2018)
 - 129 355 € pour l'acquisition, le renouvellement et l'aménagement des silos d'apport volontaire (162 113 € en 2018)
- 399 299 € pour le matériel de collecte (acquisition et réparation des véhicules régie) (97 564 € en 2018)
- 84 317 € pour les déchèteries (35 790 € en 2018).
- 23 943 € pour la réduction/prévention des déchets à la source avec l'acquisition des composteurs (19 610 € en 2018).
- 18 588 € pour le quai de transfert de Saint-Alban (pas de travaux post-exploitation du site de stockage en 2019) (36 554 € en 2018).

Le remboursement du capital des emprunts s'élève quant à lui à 123 783 €, auquel s'ajoute une reprise sur subvention de 7 838 €.

Graphique 3 - Répartition des investissements en 2019



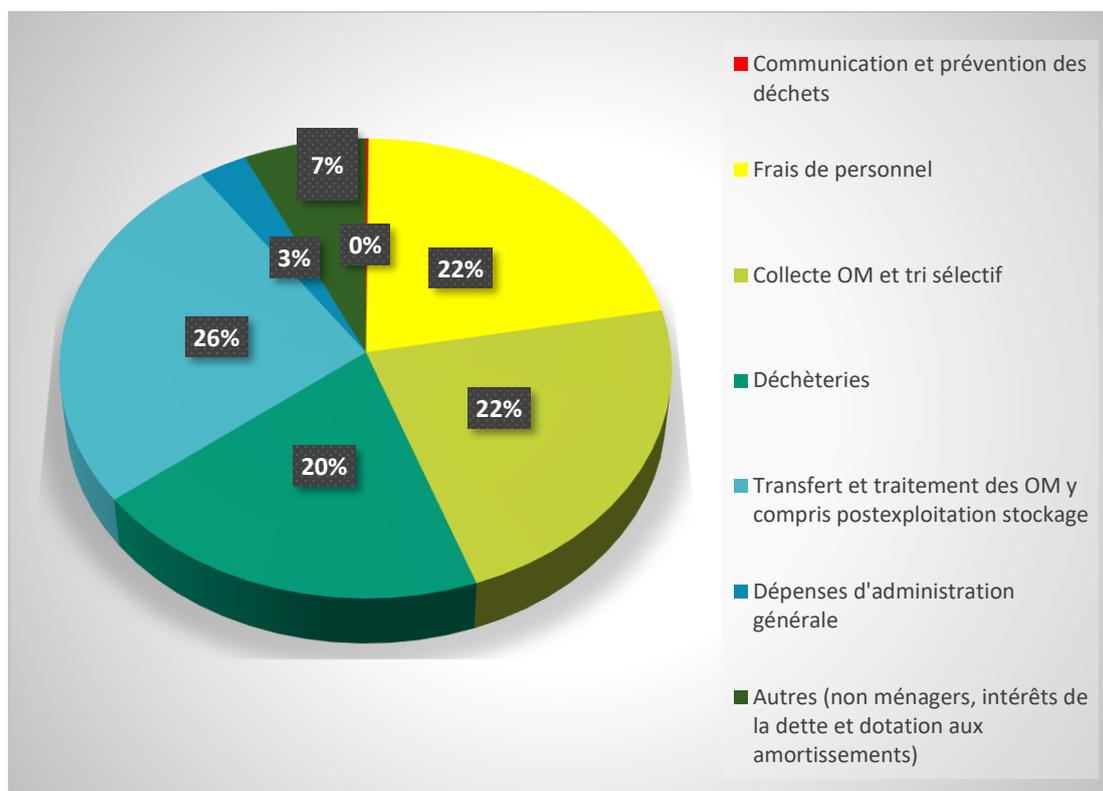
8.2 FONCTIONNEMENT

Les dépenses du service s'établissent à 9 859 827 € (- 2 % par rapport aux 10 073 373 € en 2018).

Les principaux postes de dépenses sont :

- 2 554 167 € pour le transfert et traitement des ordures ménagères résiduelles et la gestion post-exploitation de l'installation de stockage de Saint-Alban (2 608 122 € en 2018).
- 2 219 491 € (2 374 067 € en 2018) pour la collecte des ordures ménagères et le tri sélectif.
- 1 963 431 € liés aux déchèteries (2 065 364 € en 2018).
- 2 155 750 € de charges de personnel (1 921 856 € en 2018).
- 14 492 € liés à la communication et la prévention des déchets.
- 270 102 € de frais d'administration générale.
- 682 393 € autres dépenses (non ménagers, intérêts de la dette et dotation aux amortissements).

Graphique 4 - Répartition des dépenses de fonctionnement en 2019



9. LES RECETTES

9.1 LA TEOM

Pour mémoire, dans le cadre de la fusion en 2018 et compte tenu de l'hétérogénéité des modes de financement du service (financement complet du service par la TEOM pour le périmètre ex ViennAgglo avec taux réduit sur Saint-Romain-en-Gal qui avait une installation de stockage jusqu'en 2017 ; REOM pour Meyssiez ; financement uniquement de moitié par la TEOM pour le périmètre ex CCRC), un zonage spécifique a été mis en place.

Tableau 26 - Taux de TEOM 2019

Zonage / communes concernées	Taux TEOM en 2018 en %	Taux TEOM en 2019 en %	Commentaires
1- Communes de l'Isère	9,71 %	9,71 %	Y compris Meyssiez
2- Saint-Romain-en-Gal	6,31 %	7,31 %	Harmonisation à la hausse progressive (en 4 ans) du taux suite fermeture du site stockage
3- Communes du Rhône	8 %	8%	Lissage sous 2 ans pour Condrieu

9 361 537 € ont été perçues au titre de la TEOM en 2019 (8 913 550 € en 2018). Pour mémoire, cette taxe appelée « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères » couvre en fait l'ensemble des dépenses du service de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.

9.2 LES REDEVANCES

Elles permettent de mieux équilibrer le service entre les différents utilisateurs et de prendre en compte les producteurs non ménagers :

- **La redevance spéciale** concerne toute personne physique ou morale qui confie à l'Agglo le soin d'éliminer les déchets assimilés aux déchets ménagers au-delà de 1 000 litres par semaine d'ordures ménagères. Le montant de cette redevance est fonction du volume excédentaire.
En 2019, le tarif de redevance est de 0,035 € par litre pour les ordures ménagères et de 0,012 €/litre pour la collecte sélective.
109 redevables étaient assujettis en 2019 (+10 redevables, en augmentation par rapport à 2018).
- **La redevance pour la collecte des cartons** pour les professionnels de Vienne (48 € TTC par an).
- Les tickets déchèteries pour l'accès des professionnels aux déchèteries.

Le montant total de ces redevances s'élève à **441 937 €** en nette augmentation par rapport à 2018 (+ 21 %).

Evolutions notables en 2019 :

- Suite à la modification des règles de présentations des cartons, une campagne de communication destinée aux commerçants et professionnels de Vienne a conduit à une augmentation du nombre de redevables cartons de 160 en 2018 à 215 en 2019.
- Augmentation du nombre de redevables dont 7 nouveaux gros producteurs suite à la fusion.

9.3 LES SOUTIENS DES ECO-ORGANISMES ET RECETTES VENTE MATERIAUX

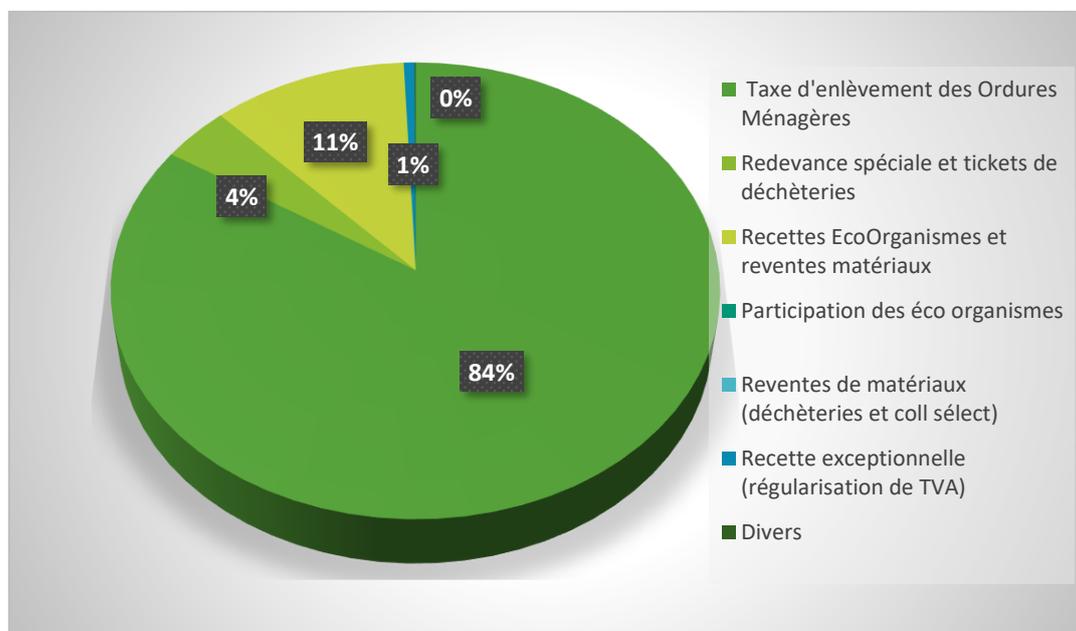
Le dispositif de REP (Responsabilité Elargie du Producteur) en France se traduit par la mise en place de plusieurs Eco-organismes agréés par l'Etat. Le principe est celui d'une contribution à l'achat du produit par le contribuable ou par le metteur sur le marché qui est collecté par l'Eco-organisme. Celui-ci participe à l'élimination des déchets en apportant un soutien financier aux collectivités qui assurent la prise en charge de ces déchets. L'Eco-organisme le plus ancien et connu est Eco-Emballages, aujourd'hui CITEO, agréé pour les papiers et les emballages. Mais d'autres Eco-organismes se sont développés (OCAD3E pour les D3E, ECODDS pour les déchets dangereux, ECOMOBILIER pour les meubles...).

La participation des Eco-organismes et les recettes matériaux s'élèvent à 1 261 730 € en 2019 (en augmentation de + 5 % par rapport à 2018).

9.4 LA REPARTITION DES RECETTES DU SERVICE

Le service de prévention et gestion des déchets est principalement financé par la TEOM (84 %). L'équilibre du budget est également assuré grâce aux recettes liées à la redevance spéciale (4 %) pour les non ménagers et les recettes de valorisation (11 %) :

Graphique 5 - Répartition des recettes de fonctionnement en 2019



10. COÛT NET ET ÉQUILIBRE DU SERVICE

Tableau 27 - Synthèse dépenses et recettes et équilibre en 2019

Synthèse		En €
FONCTIONNEMENT	Dépenses de Fonctionnement	9 859 827
	Dépenses fonctionnement service	9 229 427
	Intérêts de la dette et amortissements	630 400
	Recettes de fonctionnement	11 142 488
	Recettes service (hors TEOM et redevance)	1 339 014
	Redevances spéciale et tickets déchèteries	441 937
	TEOM	9 361 537
	Résultat Fonctionnement (Dépenses - Recettes) - Excédent	+ 1 282 661
INVESTISSEMENT	Dépenses d'investissement	1 161 280
	Investissement service	1 037 497
	Remboursement capital de la dette	123 783
	Recettes d'investissement	771 301
	Produit du FCTVA et subvention	161 074
	Dotations aux amortissements	610 228
	Résultat Investissement (Dépenses - Recettes) - Déficit	- 389 979

Les dépenses de fonctionnement 2019 s'étant révélés plus faibles que le prévisionnel et compte tenu de la hausse des recettes, l'exercice 2019 présente un excédent de 8,1 %.

Total dépenses fonctionnement + investissement	11 021 107	en %
Résultat global exercice 2019*	892 682	8,1

* Ce résultat est à mettre en rapport avec les restes à réaliser en investissement qui s'élèvent à 1 036 215 € (valeur 2019) et qu'il vient financer.

Le coût net³ moyen du service en 2019 se situe à 89 € TTC / habitant (en baisse par rapport à 2018 : 97 € TTC/ habitant).

³ Dépenses de fonctionnement hors annuités d'investissement - recettes techniques (c'est-à-dire hors redevance spéciale et TEOM).

**LISTE DES COMMUNES ET
POPULATION 2019 ET 2018 VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION**

Communes	Population au 01/01/2019	Population au 01/01/2018
Ampuis	2 712	2 711
Chasse-sur-Rhône	5 968	5 913
Chonas-l'Amballan	1 676	1 659
Chuzelles	2 050	2 008
Condrieu	3 877	3 883
Échalas	1 771	1 737
Estrablin	3 332	3 296
Eyzin-Pinet	2 228	2 204
Jardin	2 232	2 211
Les Côtes-d'Arey	2 004	1 983
Les Haies	791	797
Loire-sur-Rhône	2 559	2 549
Longes	961	944
Luzinay	2 319	2 264
Meyssiez	634	619
Moidieu-Détourbe	1 862	1 832
Pont-Évêque	5 213	5 218
Reventin-Vaugris	1 861	1 785
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	1 324	1 311
Sainte-Colombe	1 932	1 962
Saint-Romain-en-Gal	1 844	1 800
Saint-Romain-en-Gier	581	573
Saint-Sorlin-de-Vienne	872	863
Septème	2 064	2 004
Serpaize	1 924	1 838
Seyssuel	1 996	1 989
Trèves	731	725
Tupin-et-Semons	617	617
Vienne	29 454	29 162
Villette-de-Vienne	1 821	1 770
TOTAL	89 210	88 227
Evolution 2019/2018	+ 983	
Evolution 2019/2018 en %	+ 1,1	

NOMBRE DE PAV AÉRIENS ET ENTERRÉS PAR COMMUNES

	Emballage	Verre	Papier	Conteneurs enterrés multi (emballage/papier)
AMPUIS	9	9	7	0
CHASSE-SUR-RHÔNE	3	19	3	0
CHONAS-L'AMBALLAN	8	6	5	0
CHUZELLES	5	4	4	0
CONDRIEU	8	11	8	0
ÉCHALAS	5	8	5	0
ESTRABLIN	12	11	9	0
EYZIN-PINET	8	7	7	0
JARDIN	9	7	7	0
LES CÔTES-D'AREY	7	4	4	0
LES HAIES	3	3	3	0
LOIRE-SUR-RHÔNE	7	8	7	0
LONGES	5	5	4	0
LUZINAY	8	6	6	0
MEYSSIEZ	3	2	2	0
MOIDIEU-DÉTOURBE	6	5	5	0
PONT-ÉVÊQUE	8	12	6	8
REVENTIN-VAUGRIS	8	5	5	0
SAINT-CYR-SUR-LE-RHÔNE	4	3	3	0
SAINT-ROMAIN-EN-GAL	0	8	0	0
SAINT-ROMAIN-EN-GIER	3	4	3	0
SAINT-SORLIN-DE-VIENNE	4	4	4	0
SAINTE-COLOMBE	2	7	6	0
SEPTÈME	6	5	5	0
SERPAIZE	7	7	7	0
SEYSSUEL	4	4	4	0
TRÈVES	4	4	4	0
TUPIN-ET-SEMONS	2	3	2	0
VIENNE	14	46	14	10
VILLETTE-DE-VIENNE	8	7	6	0
Total	180	234	155	18



VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION
Service Environnement
Espace Saint-Germain
Bâtiment Antarès - BP 263
30, avenue Général-Leclerc
38217 Vienne Cedex

04 74 53 45 16

environnement@vienne-condrieu-agglomeration.fr

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr